

Durée de la formation ?

1/2 journée – soit 3 h 30.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, technico-commerciaux, gestionnaires, chargés d'études, responsables de produit ou de marché en assurance collective d'entreprise, dans les organismes assureurs ou sociétés de courtage, aux consultants et auditeurs.

Pour obtenir quoi ?

Se tenir informé des évolutions légales et réglementaires régissant les contrats de protection sociale complémentaire d'entreprise.

Quels objectifs pédagogiques ?

Analyser les différents textes et leur impact.

Partager les applications pratiques au regard d'une règle juridique nouvelle.

Anticiper les échéances pour mieux conseiller.

Quelles méthodes mobilisées ?

Par une revue très complète et analyse des nouveaux textes publiés ou des jurisprudences marquantes.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance collective.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

Dans un contexte en constante évolution, la protection sociale d'entreprise – qu'elle soit de base ou complémentaire – fait l'objet de nombreuses réformes, ajustements réglementaires et innovations contractuelles.

Pour rester à jour et anticiper les impacts sur les pratiques juridiques ou financières des régimes et des couvertures collectives, des thématiques incontournables sont à connaître.

Ce programme est enrichi en fonction des actualités touchant notamment à :

- Panorama des dernières évolutions législatives et réglementaires (LFSS 2026, LF 2026, projet de loi sur la lutte contre la fraude, proposition de loi sur la prévoyance collective obligatoire, suspension de la réforme 2023 des retraites, loi industrie verte pour l'épargne-retraite, loi sur les salariés expérimentés, etc)
- Analyse des décisions jurisprudentielles importantes en protection sociale (sécurité sociale, URSSAF etc) et en assurance de personnes
- Evolutions des doctrines administratives (BOSS, BOFIP, ACPR)
- Discussions conventionnelles, Bilans et rapports sur la protection sociale
- Une réforme du cahier des charges des contrats responsables
- Le financement de la portabilité
- Un droit à l'information des salariés plus soutenu en prévoyance.

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qui anime cette formation ?

Isabelle HADOUX -VALLIER,

Expert en Protection sociale, rémunérations et assurance depuis 1995, tout d'abord chez un assureur, puis en tant qu'Avocat, aujourd'hui chez Barthélémy Avocats, elle conseille et accompagne employeurs, branches professionnelles et acteurs de la protection sociale complémentaire dans ces domaines.



Qu'en disent les stagiaires ?

« Formation complète, adaptée à mes attentes, du temps pour échanger, c'est appréciable. »

CH, Responsable affaires grands comptes, LA MUTUELLE GÉNÉRALE

« Programme très intéressant, adapté à l'actualité et à l'activité du stagiaire. »

TC, Chargée d'études métier, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA

« Formation très interactive et efficace. »

LR, Chargée d'études métier – ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA

« Très bien, les exemples et cas pratiques sont d'une grande utilité. »

OC, Actuaire associé - MMA

La formation en pratique...

Quand et où ?

1^{er} avril 2026 (après-midi)

14 h 00 - 17 h 30

En distanciel, via l'application TEAMS

Combien ça coûte ?

700 € HT + TVA 20%, soit 840 € TTC.

Les frais de participation couvrent la demi-journée de formation, la documentation complète.

Réduction de 10% sur la 2^{ème} inscription en cas d'inscription simultanée à la formation « **Actualités des couvertures collectives d'entreprise** » du 17 novembre 2026 (matin).